



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion plénière du 10 janvier 2019
Procès-verbal n°12

Président :

- M. Philippe URBAN

Vice-Président et Secrétaire de séance :

- M. Gérard ARBERET

Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Michel BARRY – Nicolas BRUZZEAUD – Francis DUCOURNEAU – René GOURIN – Azzedine IAKINI

Excusé :

- MM. Thierry ESCALE

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de **7 jours** suivant leur notification, selon les dispositions des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la LFO.*

LITIGES

Match 2111324 du 05/01/2019 – FC PLATEAU I / IBOS.OSSUN I **Coupe de Bigorre Séniors**

Les faits :

- *Match non joué.*

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- *SMS (panne informatique au District) reçu le samedi 05 janvier 2019 à 10h28 du club d'Ibos.Ossun nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.*

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe d'Ibos.Ossun.

FC Plateau qualifié pour le tour suivant.

CLUB D'IBOS.OSSUN : Amende forfait match de Coupe Séniors : 50 €

Match 2111326 du 05/01/2019 – SC SARRANCOLINOIS I / BOUTONS D'OR GER I **Coupe de Bigorre Séniors**

Les faits :

- *Match non joué.*

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- FMI
- Rapport de l'arbitre

Considérant que :

- 1/ L'arbitre et les deux équipes étaient présents à l'heure prévue de la rencontre.
- 2/ L'arbitre, constatant que le terrain était gelé et jugeant que l'intégrité physique des joueurs ne pourrait être assurée, décide de ne pas faire disputer la rencontre.
- 3/ La FMI a été établie et les frais de déplacement de l'arbitre ont été réglés.

La Commission décide :

Match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

**Match 2111330 du 06/01/2019 – GUIZERIX I / FC VAL D'ADOUR I
Coupe de Bigorre Séniors**

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail reçu le samedi 05 janvier 2019 à 10h10 du club de Guizerix nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de Guizerix.

FC Val d'Adour qualifié pour le tour suivant.

CLUB DE GUIZERIX : Amende forfait match de Coupe Séniors : 50 €

Le Président de la CDLD
Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance
Gérard ARBERET